



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 03_2023_29

L'An deux mil vingt-trois, le 9 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 06/06/2023

DATE D’AFFICHAGE : 06/06/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 15 Nombre de votants : 19 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS, Mme Emeline LESAGE BORDIER, Mme Stéphanie MARTINI

Excusé(es) représenté(es) : M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Louis BREC, M. Arnaud CHERON procuration à Mme Aurélie ADAM.

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : M. Pierre CAMBON.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL AU COMPLEXE SPORTIF COMMUNAL DE VILLEJUST.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° CR 204-16 adoptée le 14 décembre 2016 par le Conseil Régional d'Ile-de-France ;

CONDIDERANT la possibilité d'obtenir une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre de ce projet dans le cadre du dispositif « Nouvelles ambitions pour le sport en d'Ile-de-France » ;

CONSIDERANT que la commune souhaite aménager le stade de football d'un terrain synthétique nécessaire pour son bon fonctionnement ;

CONDIDERANT à titre prévisionnel que les travaux de création d'un terrain synthétique de football débiteront courant juillet 2023.

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement du terrain synthétique au complexe sportif de la commune :

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

TYPE D'OPERATION	MONTANT HT	TAUX	Financiers	MONTANT SUBVENTION
Installation projecteur led	120 000	20%	Région île de France	24 000
Installation projecteur led	120 000	80%	Ville	96 000
		100%		120 000
Construction du terrain synthétique et aménagement périphérique	868 000	15%	Région île de France	130 200
Construction du terrain synthétique et aménagement périphérique	868 000	32%	Communauté d'agglomération Paris Saclay	275 695.50
Construction du terrain synthétique et aménagement périphérique	868 000	53%	Ville	462 104.50
		100%		868 000

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet estimé à 988 000 euros HT.

APPROUVE le plan de financement exposé par Monsieur Le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Nouvelles ambitions pour le sport en d'Ile-de-France » et à percevoir ces financements.

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer toute les démarches utile à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et recettes sont prévues au Budget Primitif 2023.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 09/06/2023*

*Le Secrétaire de Séance,
Pierre CAMBON*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

